



Règlement et engagements Club / AFFG 2020

Préambule

L'Association Française de FootGolf fonde son action sur le rassemblement de l'ensemble des joueurs et des clubs qui pratiquent en leur sein la discipline du FootGolf.

Association sportive, elle se donne pour ambition de :

- Promouvoir le FootGolf et ses valeurs en France
- Permettre la pratique régulière de ce sport, sur des parcours adaptés partout en France
- Organiser des tournois nationaux et internationaux en étroite relation avec les autres fédérations
- Créer des événements récurrents

Grâce à son adhésion (150€), le club reconnaît son appartenance à une association reconnue par la FIGG qui propose et développe des activités de FootGolf (*manifestations internationales, nationales et régionales*). Il pourra aussi bénéficier de conditions d'accès privilégiées :

- Bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, restauration, équipement ..
- Accéder au service de réservation de green fees en ligne pour ses membres
- Accéder à un espace personnel réservé aux clubs
- S'inscrire à tous les tournois de l'AFFG. *A noter que l'affiliation est exclusive et n'autorise pas les joueurs, ni les clubs, à participer à des compétitions d'un organisme concurrent sur le territoire d'un pays déjà membre FIGG (France et Monde).*

1 - Les engagements de l'AFFG

- Faire ses meilleurs efforts pour ouvrir un golf dans la région du Club affilié et dans lequel ce dernier pourra pratiquer
- Référencer le Club lors de son affiliation annuelle et permettre à chaque joueur titulaire de la carte de membre 2020, d'adhérer au Club affilié.
- Organiser au minimum une réunion annuelle avec les Clubs affiliés pour échanger, partager et améliorer le fonctionnement entre l'AFFG et les Clubs.
- Faire la promotion des Clubs et de leurs actualités sur ses supports officiels, et notamment sur son site Internet avec un espace dédié et ses réseaux sociaux
- Editer chaque semaine, le classement de l'étape passée et les classements généraux (individuel, par équipes, Clubs) de la FootGolf Cup 2020.
- Actualiser le tableau de la Coupe de France (individuelle et Clubs).
- Faire bénéficier aux Clubs de tarifs préférentiels sur certains événements ainsi que de la part de ses partenaires.
- Impliquer les Clubs lors de l'organisation des étapes de la FootGolf Cup (cf « formulaire organisation » prévue à cet effet à retourner à l'AFFG avant Février)
- Se constituer pourvoyeur de licenciés pour les Clubs en orientant les nouveaux joueurs en fonction de leur localisation.
- Aider à développer et pérenniser les « Tours Régionaux » selon les règles et règlements élaborés par l'AFFG.



- Mettre à disposition toute l'année un service de réservation de green fees en ligne sur les golfs affiliés du réseau AFFG
- Organiser un minimum de 30 Compétitions par an sur le plan national
- Faire bénéficier les clubs de supports commerciaux (100 plaquettes créées et imprimées) à un tarif privilégié
- Offrir en contrepartie de l'aide du Club – et proportionnellement à son implication dans l'organisation de l'étape locale de la Footgolf Cup – des invitations pour la compétition en double (Cf formulaire d'organisation prévu à cet effet)

2 - Les engagements du Club adhérent

- Transmettre à l'AFFG, en amont de son affiliation, le récépissé de dépôts des statuts du Club à la préfecture ainsi que la liste des membres du bureau. Par ailleurs, le club devra informer sans délai l'AFFG de tout changement à ce titre (nom du Club, changement des membres du bureau, etc...).
- L'affiliation ne sera définitive qu'à compter de la réception par l'AFFG, de l'ensemble des éléments visés à l'alinéa 1 ci-dessus.
- Suivre les règles et règlements définies par l'AFFG.
- Procéder, sans délai pour les nouveaux Clubs et les Clubs renouvelant leur adhésion, au règlement de la cotisation d'un montant de cent cinquante euros (150 €) par an.
- N'être affilié qu'à l'AFFG. Aucune autre affiliation n'est envisageable dans aucun autre championnat
- S'assurer chaque année que tous les membres du Club sont à jour du paiement de leur cotisation à l'AFFG, qui seule permet la couverture par l'assurance souscrite par l'AFFG en cas d'accident à l'occasion de la pratique du FootGolf. En conséquence, le Club doit s'assurer qu'aucun de ses membres ne participera à un entraînement ou à une compétition de FootGolf en tant que membre du Club, sans avoir payé sa cotisation à l'AFFG.
- Veiller à ce qu'aucun de ses membres ne participe à des compétitions d'un organisme concurrent sur le territoire d'un pays déjà membre FIG (France et Monde). En cas de manquement :
 - o Le joueur sera exclu de l'AFFG sans appel et ses licences AFFG et World Tour seront suspendues
 - o Le joueur perdra ses points acquis sur les différentes compétitions
 - o Le Club affilié du joueur perdra les points acquis par le joueur si celui-ci n'est pas exclu du Club
- Réaliser un maximum de 3 mutations par saison en provenance de clubs déjà affiliés. Ce quota de mutations s'élève à 5 pour un Club lors de son année de création. Etant entendu que la saison sportive se clôture lors de la dernière étape de l'année en cours. Toute mutation ultérieure à cette dernière étape comptera pour l'année suivante. Pour 2020, exceptionnellement, il sera toléré 5 mutations par club.
- Respecter les conditions d'accueil de joueurs étrangers parmi ses membres :
 - o Faire parvenir à l'AFFG un engagement sur l'honneur qu'il n'est pas membre d'aucun club autre club dans le monde.
 - o Faire parvenir à l'AFFG une preuve de paiement d'adhésion au club de la part du joueur.

Si l'une de ces options venait à être remise en question, les points acquis par le joueur concerné seront automatiquement retirés au Club et au Joueur sur l'étape(s) concernée(s). S'il est prouvé que le Club a agi en pleine connaissance de cause, alors la commission compétente se saisira du dossier et une disqualification du championnat de France sur l'année en cours pourra être prononcée.



- En cas de victoire ou de podium d'un licencié du Club, un représentant licencié du Club devra obligatoirement être présent pour la remise des prix sans quoi ce dernier ne pourra prétendre à aucune dotation (trophée, lots ou prize money). De la même manière, si ce dernier ne se présente pas dans une tenue correcte et adaptée à la pratique du FootGolf.
- Le Club s'interdit toute création d'évènements concurrents à l'AFFG ou à connotation nationale voire internationale.
- Engager au moins un représentant du Club lors des réunions organisées par l'AFFG
- Alerter l'AFFG de tout forfait d'un de ses membres inscrits à une compétition au moins 48h à l'avance, afin de permettre le bon déroulement de la compétition.
- Lors des compétitions organisées par l'AFFG, tous les joueurs du Club devront obligatoirement porter un maillot de l'équipementier officiel de l'AFFG - en l'occurrence KAPPA - aux couleurs du Club. L'achat et la personnalisation des maillots sont au frais du Club, lequel pourra bénéficier de tarifs préférentiels.
- Le Club, représenté par son Président, se porte fort du respect par chacun de ses membres de l'étiquette du FootGolf, y compris de la tenue, lors des événements nationaux, mais aussi lors des séances d'entraînements ou de toutes représentations publiques, étant rappelé que tout manquement grave contraindra l'AFFG (compte tenu de ses propres engagements vis-à-vis des clubs de golf) à ne plus permettre aux joueurs en question de participer à toutes compétitions de FootGolf.
- Informer l'AFFG dans les 48h de tout incident pouvant porter atteinte à la réputation de l'AFFG ou à son activité.
- Coopérer avec l'AFFG pour l'organisation des étapes de la FootGolf Cup dans sa région : ravitaillement, remise des prix, distributions d'affiches, sponsoring etc. Le Club devra se positionner sur les missions qu'il est en mesure de réaliser. (cf « formulaire organisation »)